



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 janvier 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre décrit l'évolution de la situation entre le 21 juin et le 15 décembre 2014 et rend compte, depuis la publication de mon dernier rapport (S/2014/461) daté du 9 juillet 2014, des activités menées par la Force en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 2168 (2014).

2. Au 15 décembre 2014, l'effectif de la composante militaire était de 860 soldats, tous grades confondus, et la composante police comptait 66 personnes (voir annexe).

II. Mission de bons offices

3. Le 22 août 2014, j'ai nommé Espen Barth Eide (Norvège) Conseiller spécial pour Chypre. Depuis, M. Eide s'est rendu régulièrement à Chypre afin d'exécuter la mission de bons offices de l'ONU. J'entends publier un rapport distinct sur l'état d'avancement des négociations dans les mois qui viennent.

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

4. La Force a pour objectif premier de prévenir la reprise des combats et de contribuer au maintien de l'ordre et à un retour à une vie normale. Elle doit pour ce faire concilier les considérations de sécurité et le maintien du statu quo militaire tout en permettant aux Chypriotes qui habitent et travaillent dans la zone tampon de mener des activités civiles et de vivre pleinement et de façon productive. Cette méthode, lorsqu'elle fonctionne, renforce la confiance entre les communautés et concourt à l'action d'ensemble menée par l'ONU à l'appui du processus de paix.



A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

5. Depuis sa prise de fonctions en août, la nouvelle commandante de la Force a noué de bonnes relations avec les forces en présence et les a encouragées à dialoguer régulièrement en toute transparence. Durant la période considérée, la Force a continué à préserver l'intégrité et la stabilité de la zone tampon. Malgré les violations militaires mineures commises par les deux parties, dont certaines ont donné lieu à des accrochages avec la Force, les relations avec les forces en présence sont restées bonnes. Grâce à ses patrouilles régulières et à son dispositif d'observation, de communication et de liaison, la Force est parvenue à prévenir les tentatives que les deux forces en présence ont faites pour modifier légèrement le statu quo militaire dans la zone tampon. La non-reconnaissance par les forces en présence de l'aide-mémoire de 1989 et les mises en cause de l'autorité de la Force dans la zone tampon demeurent néanmoins préoccupantes. À plusieurs reprises, les forces en présence ont de nouveau contesté la délimitation des lignes de cessez-le-feu établies par l'ONU et, partant, l'étendue de la zone tampon à certains endroits.

6. Au cours de la période précédente, les forces turques ont installé 28 caméras de vidéosurveillance le long de la ligne de cessez-le-feu, au centre de Nicosie, sans pour autant réduire leurs effectifs, ce qui leur a conféré un avantage militaire. À l'issue de consultations avec la Force, elles ont retiré environ 30 soldats de huit de ces positions au cours de la période, annulant ainsi leur avantage militaire dans ces secteurs le long de la Ligne verte. Les 20 caméras qui n'ont pas été accompagnées d'une réduction des effectifs constituent cependant toujours une violation du statu quo.

7. Pour la septième année consécutive, aucune des parties en présence n'a effectué ses manœuvres militaires annuelles, celles de Nikiforos au sud et de Toros au nord ayant toutes deux été annulées. Dans la vieille ville de Nicosie, où les lignes de cessez-le-feu sont très proches l'une de l'autre, des actes d'indiscipline au plus bas niveau tactique ont à nouveau posé problème ponctuellement. En outre, des positions militaires déjà signalées, établies par les deux forces en présence dans la zone tampon en violation du statu quo, sont toujours en place, notamment à Strovilia où, depuis juin 2014, les forces turques empêchent la Force d'effectuer ses patrouilles de routine. Les négociations visant à régler ce problème sont en cours. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable du maintien du statu quo à Varosha.

B. Déminage

8. Durant la période à l'examen, le déminage a fait l'objet de discussions entre les deux parties dans le cadre de négociations plus larges. Malgré cela, les deux parties ont continué d'empêcher les démineurs d'accéder aux quatre champs de mine recensés dans la zone tampon, dont trois sont sous le contrôle de la Garde nationale chypriote et un, des forces turques. La Force est toujours en attente d'informations concernant 28 champs de mine, y compris 1 006 mines antipersonnel posées avant et pendant l'année 1974 par la Garde nationale dans le nord, entre Nicosie et la chaîne de montagnes de Kyrenia, et ce, bien que le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de mission, Lisa M. Buttenheim, aient souligné qu'il importait, pour des raisons humanitaires, de fournir des informations

détaillées concernant les champs de mine. Des efforts sont en cours à tous les niveaux pour inciter les deux parties à faire avancer le déminage à l'intérieur et à l'extérieur de la zone tampon, notamment grâce à l'échange de renseignements sur l'emplacement des champs de mine.

C. Rétablissement de la normalité et activités humanitaires

9. Conformément à son mandat, qui prévoit qu'elle doit contribuer au maintien de l'ordre, la police de la Force a facilité les enquêtes diligentées par les services de police des deux parties sur des infractions commises dans la zone tampon et assisté ces services dans leur travail. Tel a été le cas notamment dans le village bicommunautaire de Pyla, où la Force est chargée de faire que les deux parties maintiennent l'ordre. La police de la Force et les autorités locales coopèrent davantage et les efforts se poursuivent pour lutter contre l'augmentation de la criminalité dans le village.

10. Parallèlement à ces activités de liaison sur le terrain, la police de la Force a facilité les réunions du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, et la salle de communication mixte a continué de s'employer activement à renforcer la coopération en faisant le lien entre les forces de police des deux parties. La nomination, pour la première fois, d'agents de police en activité comme représentants chypriotes grecs auprès du Comité technique constitue un grand pas en avant pour la coopération. En plus de favoriser l'échange de renseignements sur des affaires criminelles concernant les deux communautés, la salle de communication mixte a principalement fait porter ses activités sur les enquêtes se rapportant à des infractions commises dans toute la zone tampon, la remise de personnes présentant un intérêt par l'intermédiaire de la police de la Force, et les affaires humanitaires.

11. Le personnel de la Force a parfois vu son autorité défiée dans la zone tampon et dû faire face au comportement agressif de certains particuliers, notamment de chasseurs chypriotes grecs armés, qui se livraient à des activités non autorisées. La Force a exhorté les autorités chypriotes grecques à réagir immédiatement en pareil cas, y compris en engageant des procédures judiciaires. Une procédure est actuellement en cours. La Force a en outre insisté pour que les restrictions imposées à ses membres qui cherchent à s'acquitter de leurs fonctions dans le nord soient levées.

12. Conformément à son mandat, qui prévoit qu'elle doit contribuer au rétablissement de la normalité, la Force a continué d'engager les autorités, les responsables locaux et la population civile à communiquer, conformément aux procédures établies, des informations utiles sur les projets civils entrepris dans la zone tampon. L'université de Pyla, dont la construction n'a jamais été autorisée, continue de fonctionner presque sans aucune participation chypriote turque, ce qui est regrettable. La Force continue de gérer les activités agricoles et d'autres activités civiles dans la zone tampon et a délivré plus de 700 permis autorisant des activités civiles et approuvé 20 des 22 projets de construction civile. À l'appui de ces activités civiles, la Force a contribué à l'entretien de l'infrastructure et des services d'utilité publique essentiels aux deux communautés, notamment en régularisant les paiements de tous ces services.

13. Hors de la zone tampon, la Force a continué d'apporter un soutien humanitaire à 345 Chypriotes grecs et 116 Maronites résidant dans le nord, notamment en leur

fournissant une aide humanitaire hebdomadaire et en appuyant les écoles chypriotes grecques de la péninsule du Karpas. Les autorités chypriotes turques ont rejeté certaines embauches de personnel enseignant et l'utilisation de certains livres par les écoles chypriotes grecques. Si les demandes de médecins parlant le grec, afin de satisfaire les besoins en matière de santé des Chypriotes grecs et des Maronites âgés vivant dans le nord, n'ont pas encore reçu de réponse, des services médicaux en langue grecque ont toutefois été fournis au cours de la période. La Force a également facilité le transfert du corps de six Chypriotes grecs afin qu'ils soient inhumés dans le nord. Quant aux Chypriotes turcs résidant dans le sud, la Force est restée en contact avec les autorités locales afin d'assurer leur accès à l'aide en matière de santé, de protection sociale et d'éducation. La situation n'a pas évolué en ce qui concerne l'ouverture d'une école de langue turque à Limassol. La Force a aidé à résoudre les problèmes d'ordre juridique et humanitaire liés à l'emprisonnement et à la mise en détention provisoire de Chypriotes turcs dans le sud en se rendant régulièrement dans les centres de détention où ils se trouvaient. Pour renforcer la confiance dans la justice, la Force a assisté à sept audiences concernant des Chypriotes turcs dans le sud.

14. La Force et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont continué à dialoguer avec diverses parties prenantes afin de resserrer la coopération dans la vieille ville de Nicosie, où la zone tampon est la plus étroite. La Force a facilité six rencontres entre les deux municipalités de Nicosie afin de mettre en place des projets conjoints portant sur les questions d'intérêt commun en matière d'environnement, d'affaires sociales et de santé. La coopération avec les Chypriotes grecs se poursuit aux fins du recensement des bâtiments situés le long de la Ligne verte qui présentent un danger pour les patrouilles de la Force et pour lesquels des travaux de stabilisation sont nécessaires.

15. Le PNUD s'est employé, en étroite collaboration avec le Comité technique chargé du patrimoine culturel, à protéger les sites culturels des deux parties de l'île, ce qui a donné lieu à des progrès considérables dans la restauration de la tour d'Othello à Famagouste et du monastère Saint-André. La remise en état de 16 autres sites du patrimoine culturel des deux parties de l'île est en voie d'achèvement, à l'étude ou sur le point de commencer.

16. En coopération avec des partenaires internationaux et locaux, la Force a appuyé 77 initiatives de la société civile, grâce auxquelles environ 2 870 personnes des deux communautés ont participé à des activités sportives, culturelles, éducatives etc. Le 19 septembre 2014, notamment, six véhicules de course chypriotes turcs ont participé au Rallye de Chypre qui, pour la première fois, réunissait les deux parties et traversait la zone tampon, à l'extérieur des murs de la vieille ville de Nicosie. L'événement a été diffusé par la chaîne de télévision EuroSport et accueilli avec enthousiasme dans toute l'île. Pour la première fois, après que la Fédération turco-chypriote de football a, en février, levé les restrictions empêchant les clubs qui lui sont affiliés de recruter des Chypriotes grecs, le club Değirmenlik, un club de football chypriote turc, a engagé des joueurs et du personnel technique chypriotes grecs. La Force a également soutenu la tenue de réunions régulières de représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie, qui ont permis d'entretenir le dialogue. De son côté, afin de contribuer au règlement politique, le PNUD a continué de promouvoir le dialogue entre 45 organisations, notamment des associations de la société civile, des partis politiques, des syndicats et des organisations ou associations commerciales.

17. Le dialogue entre les responsables religieux des deux communautés à l'appui du processus de paix continue de fournir un modèle de coopération constructive. Les 25 et 26 septembre 2014, le grand mufti de Chypre et l'archevêque de l'Église grecque orthodoxe de Chypre ont, sur invitation de ce dernier, visité ensemble la ville de Paphos et les villages alentour. Grâce à l'intervention personnelle du grand mufti, les Chypriotes grecs ont pu assister à l'office à l'église Saint-Georges de Vatili le 2 novembre, pour la première fois depuis 1974. Dix-sept lieux de culte du nord ont été nettoyés avec le soutien de l'archevêque et, pour la première fois, de l'Association des mosquées et du Comité synodique pour les monuments de l'Église de Chypre. Les 4 et 5 décembre, le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction des Nations Unies a entrepris sa deuxième visite de suivi à Chypre depuis 2012.

18. Comme rapporté précédemment, profitant de cette tendance favorable, les autorités chypriotes turques ont approuvé, entre le 1^{er} janvier et le 15 décembre 2014, 52 des 87 demandes de tenue de services religieux dans le nord présentées par des Chypriotes grecs et des Maronites, contre 31 demandes approuvées sur 40 en 2013. Certaines demandes ont été rejetées et un service prévu à l'église Panayia Pergaminiotissa à Akanthou, a notamment dû être annulé à la dernière minute. Malgré cela, le nombre absolu de fidèles pouvant pratiquer leur religion, y compris dans 11 lieux de culte du nord auparavant inaccessibles, a fortement augmenté depuis 1974. Pour sa part, la Force a facilité l'organisation de 65 services religieux et manifestations commémoratives en 2014, auxquels plus de 23 000 personnes ont participé et qui se sont déroulés dans la zone tampon ou ont nécessité de franchir cette zone jusqu'au nord. La Force a également facilité le passage de près d'un millier de fidèles qui se rendaient à la mosquée Hala Sultan Tekke, à Larnaca, en juillet, à l'occasion de l'Aïd al-Fitr, et à nouveau en novembre pour le mois de mouharram. Un pèlerinage similaire était prévu les 5 et 6 octobre mais n'a finalement pas eu lieu faute d'un accord concernant le point de passage à utiliser.

19. À l'appui du processus politique, la Chambre de commerce et d'industrie de Chypre et la Chambre de commerce chypriote turque ont continué de promouvoir la coopération économique et le renforcement de la confiance entre les deux communautés. Le 14 septembre, à Istanbul, à la seconde édition du Forum économique de Nicosie, les Chambres de commerce ont publié, avec l'Union turque des chambres et bourses de commerce et l'Union des chambres de commerce et d'industrie helléniques de Grèce, une déclaration commune réaffirmant leur volonté de soutenir le processus politique en cours. Au cours de ce forum, plusieurs projets destinés à transformer la zone tampon en zone d'unité, y compris des initiatives visant à soutenir les jeunes entrepreneurs, ont été proposés.

20. De juin à novembre 2014, environ 800 000 traversées officielles de la zone tampon ont été enregistrées. Aucun accord n'a été conclu sur l'ouverture de nouveaux points de passage. La police de la Force a continué d'escorter les convois de civils et de fournitures humanitaires dans le cadre de l'accord conclu en octobre 2010 entre les dirigeants, après l'ouverture du point de passage de Limnitis/Yeşilirmak. Le désaccord entre les parties au sujet de l'interprétation de cet accord et du nombre exact de traversées autorisées chaque semaine a accentué les tensions. Quatre demandes ont été rejetées par les Chypriotes grecs au cours de la période considérée. À la suite de l'un de ces rejets, le 27 novembre, les autorités chypriotes turques ont fermé le point de passage durant six heures, invoquant une

défaillance informatique. Pour que le passage se déroule sans heurt, la Force est intervenue pour rappeler aux deux parties les obligations que leur faisait l'accord.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

21. Au cours de la période considérée, le Comité des personnes disparues à Chypre a poursuivi ses activités d'exhumation, d'identification et de rapatriement des corps des personnes disparues. Le 24 juillet, les deux dirigeants ont effectué une visite du laboratoire du Comité, manifestant leur soutien à ses travaux. Au 18 décembre 2014, les équipes d'archéologues bicommunautaires du Comité avaient exhumé les dépouilles de 948 personnes disparues dans les deux parties de l'île. À ce jour, les restes de 564 personnes ont été restitués aux familles, dont 135 pendant la période considérée. Le nombre total des personnes disparues identifiées en 2014 s'élève actuellement à 157, chiffre annuel le plus élevé jamais atteint. Sur la décision du Comité, les chiffres cités au présent paragraphe ne comprennent que des personnes figurant sur la liste officielle des disparus. L'autorisation de fouiller une enceinte militaire du nord, sollicitée le 9 mai auprès des forces turques par le Comité, a été accordée fin septembre. Cependant, la zone ayant été déclarée minée par les autorités chypriotes turques, le Service de la lutte antimines y a effectué, en octobre 2014, des opérations d'inspection, qui n'ont donné lieu à la découverte d'aucune mine. Des fouilles sont en cours.

V. Aspects financiers et administratifs

22. Comme je l'ai précisé dans mon rapport précédent, par sa résolution 68/286, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 58 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Cette somme comprend une contribution volontaire du Gouvernement chypriote d'un montant correspondant au tiers du coût net de la Force, soit 19,95 millions de dollars, et une contribution volontaire du Gouvernement grec de 6,5 millions de dollars. J'invite les autres pays et organisations à en faire de même, de manière à réduire la part du coût de la Force financée par les contributions statutaires des États Membres.

23. Mon projet de budget pour le fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, dont le montant brut s'élève à quelque 55,4 millions de dollars (montant net : 53,2 millions de dollars), a été soumis au Contrôleur de l'ONU.

24. Au 17 décembre 2014, le montant total des contributions non acquittées au compte spécial de la Force pour la période du 16 juin 1993 au 17 décembre 2014 s'élevait à 12,5 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées était de 1 731,3 millions de dollars pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

25. Au 17 décembre 2014, les sommes dues aux pays fournisseurs au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents s'élevaient respectivement à 2 millions et à 353 000 dollars, conformément à l'échéancier trimestriel.

VI. Observations

26. Le 6 octobre 2014, la partie chypriote grecque a fait savoir qu'elle suspendait sa participation aux négociations, la Turquie ayant annoncé qu'elle entreprendrait une campagne de mesures sismiques dans la zone économique exclusive chypriote. Les pourparlers interrompus, j'ai insisté sur l'urgence de leur reprise, en invitant les deux parties à trouver le moyen d'y parvenir au plus vite. J'ai fait observer que les deux communautés ne pouvaient guère se permettre de maintenir indéfiniment le statu quo, eu égard en particulier à la situation dans la région. J'invite une nouvelle fois les deux parties à cesser de se renvoyer la faute et de se dénigrer l'une l'autre. J'exhorte tous les intéressés à concourir à l'instauration de conditions propices à la reprise de négociations structurées, axées sur l'obtention de résultats, comme les dirigeants en sont convenus dans leur déclaration conjointe du 11 février 2014.

27. Comme je l'ai déjà souligné à maintes reprises, il importe de veiller à ce que toutes les nouvelles richesses qui sont découvertes, et notamment les ressources naturelles situées dans les parages de Chypre, profitent aux deux communautés. Je reste convaincu que l'existence de ressources naturelles communes doit inciter tous les intéressés à rechercher une solution durable au problème de Chypre et à resserrer la coopération dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes de la région.

28. Alors que la Force achevait sa cinquantième année de présence ininterrompue à Chypre, la situation le long des lignes de cessez-le-feu est restée calme et stable. Les incidents et problèmes mineurs, largement passés inaperçus du grand public, sont cependant restés monnaie courante. La fréquence des activités civiles non autorisées dans la zone tampon, due en partie au renforcement du sentiment de sécurité, a eu pour effet de compliquer la situation générale en matière de sécurité dans cette zone. Dans ce contexte, les patrouilles régulières de la Force et les contacts qu'elle entretient avec les forces en présence et les autorités des deux parties ont, comme par le passé, largement contribué à empêcher l'aggravation des tensions.

29. J'engage les forces en présence à réserver un accueil favorable aux efforts déployés par le commandement de la Force en vue du resserrement de leurs relations, et à participer activement, au côté de celle-ci, aux mesures de confiance militaires mises en place, afin de témoigner leur attachement à un avenir commun. À cet égard, je salue la décision des forces turques de réduire de 30 soldats leur présence sur la Ligne verte. Par la même occasion, je préconise d'étendre ces retraits de personnel à d'autres lieux où des caméras de vidéosurveillance sont installées. Cette initiative pourrait susciter des réductions plus importantes de part et d'autre et favoriser la normalisation de la situation dans la vieille ville. Parmi les mesures qui s'imposent figure également la reconnaissance officielle par les deux parties de l'aide-mémoire de 1989, qui permettrait de mettre fin aux contestations portant sur le tracé des lignes de cessez-le-feu établi par l'ONU. J'appelle de mes vœux un règlement rapide à Strovilia afin que la Force puisse accomplir sa mission dans ce secteur.

30. Je prends acte avec satisfaction du concours apporté par les forces turques aux activités du Comité des personnes disparues à Chypre dans une zone du nord où l'on redoutait la présence de mines, je juge également souhaitable que les deux parties permettent sans tarder l'accès à tous les secteurs où se trouvent encore des mines, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone tampon, en application de la résolution 2135 (2014) du Conseil de sécurité. Il y a lieu de rappeler que les États parties à la

Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction sont tenus de déclarer la localisation de toutes les zones minées sous leur juridiction ou leur contrôle où la présence de mines est avérée ou soupçonnée. J'invite donc les deux parties à communiquer toutes les informations dont elles disposent sur la position des champs de mines présents sur la totalité du territoire de l'île, y compris celle des 28 champs de mines qui avaient été installés par la Garde nationale chypriote. Le déminage est un impératif humanitaire qui appelle, dans chaque cas, une réponse immédiate. L'ONU est toujours prête à aider les parties à réaliser leur objectif de débarrasser Chypre des mines.

31. Il incombe également aux deux parties de veiller à ce que la tension ne monte pas. Le fonctionnement du point de passage de Limnitis/Yeşilirmak et les activités délictueuses qui se déroulent actuellement à Pyla sont deux sources de tension qui méritent une attention particulière. Malheureusement, la liberté de déplacement des membres du personnel de l'ONU recrutés localement reste entravée vers le nord. Or, la liberté de mouvement de l'ensemble de son personnel est, pour l'ONU, une question de principe, et, pour la Force, un besoin opérationnel. J'invite donc les autorités chypriotes turques à la respecter.

32. La Force a continué de faciliter les usages civils de la zone tampon pourvu qu'ils ne compromettent pas la sécurité et la stabilité. Ces activités, menées dans le respect des procédures appliquées par la Force, favorisent la confiance intercommunautaire, en particulier lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de projets concertés. À cet égard, j'invite tous les acteurs concernés à s'employer dans un esprit constructif à faire de l'université de Pyla un établissement d'enseignement bicommunautaire, d'autant plus qu'elle se trouve dans le seul village bicommunautaire de la zone tampon. Je demande une nouvelle fois aux autorités des deux parties de prendre des mesures fermes à l'égard de tous ceux qui se livrent à des activités non autorisées, de façon à afficher leur respect envers l'autorité de la Force dans la zone tampon et à soutenir celle-ci dans l'accomplissement de sa mission.

33. Il importe de s'attaquer aux problèmes de sécurité et d'environnement qui se posent dans la vieille ville de Nicosie, et singulièrement dans la zone militarisée située à l'intérieur des remparts vénitiens où la zone tampon est la plus étroite. Comme l'a fait aussi, en juin, le Secrétaire général adjoint lorsqu'il s'est rendu à Chypre, j'invite une nouvelle fois les parties, et en particulier leurs responsables civils et militaires, les maires et municipalités de Nicosie ainsi que l'équipe chargée du plan directeur de la ville, en coopération avec la Force et le PNUD, à envisager l'infrastructure urbaine de la vieille ville sous un angle global et à mener des projets communs à même d'attirer des investissements et, de ce fait, de transformer la zone alentour. Une telle démarche, propre à accroître la sécurité le long de la Ligne verte et à renforcer la confiance des populations dans les négociations en cours, est de nature à contribuer au retour à la normale.

34. Il y a lieu de se réjouir de l'amélioration de l'accès aux sites religieux. Ainsi, en 2014, quelque 23 000 personnes ont pu se rendre dans divers sites du nord et 2 000, dans le sud, dans la mosquée Hala Sultan Tekke. J'encourage vivement les deux parties à continuer de ménager l'accès aux églises et autres lieux de culte du nord, dont le nombre dépasse les 500, et à la centaine de mosquées du sud.

35. La société civile a un rôle essentiel à jouer dans la paix à Chypre. À cet égard, je félicite les dirigeants religieux pour leur dialogue constant, qui a donné des

résultats tangibles pour les Chypriotes, en permettant notamment la réouverture de certains lieux de culte après des décennies. Saluant la clairvoyance des chefs d'entreprise, j'invite tous les acteurs concernés à s'associer aux efforts qu'ils déploient pour faire avancer les projets du secteur privé susceptibles d'avoir un effet favorable sur le volume des échanges commerciaux passant par la zone tampon et le nombre de personnes qui la traversent, malheureusement trop faibles aujourd'hui. J'encourage une nouvelle fois les fédérations de football des deux parties à mettre en pratique l'accord qu'elles ont conclu en vue de coopérer plus étroitement.

36. Le dynamisme de la société civile et le développement constant des liens et des contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres peuvent apporter aux responsables politiques l'appui indispensable dont ils ont besoin pour faire les compromis nécessaires à la table des négociations. De même, la suppression des entraves et des obstacles qui freinent le développement économique de la communauté chypriote turque renforcera la confiance et ainsi, en apaisant les craintes d'isolement des Chypriotes turcs et en leur donnant les moyens, qui leur font actuellement défaut, de prendre pleinement part à la marche d'un monde vivant à l'heure des réseaux, rapprochera Chypre d'un règlement global. À mes yeux, la stimulation des échanges commerciaux ne peut que favoriser la réalisation de l'objectif de la réunification. J'engage une nouvelle fois les dirigeants des deux communautés à s'efforcer d'instaurer un climat propice au renforcement de l'égalité économique et sociale entre les deux parties, grâce notamment à la réalisation de projets communs et à l'accroissement des échanges, ce qui rendra la réunification, but final, plus facile et plus probable. S'agissant d'un processus de paix avalisé par la communauté internationale, toute action qui irait dans le sens contraire ne peut qu'être néfaste.

37. L'ONU reste déterminée à soutenir l'action humanitaire vitale menée en faveur des familles des victimes par l'intermédiaire du Comité des personnes disparues. Si je me félicite des résultats obtenus par celui-ci au cours de la période considérée, je constate cependant que, 50 ans après leur disparition, la moitié des personnes disparues n'ont toujours pas été retrouvées et que plus de 70 % d'entre elles n'ont pas encore été identifiées. Il est essentiel que les travaux du Comité ne soient pas davantage retardés. Compte tenu des chiffres susmentionnés et de l'âge avancé des parents des personnes disparues, il est impératif de presser le mouvement, ce qui nécessite en particulier, de la part des forces turques, d'accélérer les procédures d'accès aux zones militaires. À cet égard, je répète qu'il est indispensable de coopérer plus étroitement avec le Comité.

38. La Force continue de jouer sur l'île un rôle essentiel, en exerçant l'autorité dans la zone tampon et en contribuant à maintenir la paix et à régler divers problèmes rencontrés, dans leur vie quotidienne, par les membres des deux communautés. Toutefois, son aptitude à jouer ce rôle dépend pour l'essentiel de la détermination des parties à s'abstenir de contester son autorité et sa légitimité dans la zone tampon. En demandant aux deux parties de continuer à coopérer de bonne foi avec elle, je recommande donc que le mandat de la Force soit prorogé de six mois, jusqu'au 31 juillet 2015.

39. La Force continue de collaborer étroitement avec ma mission de bons offices et les autres acteurs des Nations Unies présents sur l'île. Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question, la résolution 2168 (2014) étant la dernière en date, la Force continue de participer à l'élaboration de plans d'action en

prévision du règlement, lesquels continueront de tenir compte de l'évolution des négociations et des vues des parties sur le rôle éventuel que l'ONU doit jouer à cet égard.

40. En outre, je continuerai à suivre de près les opérations de la Force, en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain et des vues des parties et, s'il y a lieu, j'adresserai au Conseil mes recommandations sur les nouveaux aménagements à apporter au mandat de la Force, à ses effectifs et à son concept d'opérations.

41. Alors que la Force est entrée, il y a peu, dans sa cinquante et unième année d'existence, je tiens à exprimer une nouvelle fois ma gratitude aux 34 pays qui, depuis 1964, ont fourni des contingents, du personnel de police ou les deux, et à rendre hommage aux 185 soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de la paix à Chypre pendant cette période. Il incombe à toutes les parties d'œuvrer de manière résolue en vue du règlement global auquel aspirent tous les Chypriotes et grâce auquel la présence d'une force de maintien de la paix ne serait plus nécessaire.

42. Je tiens à remercier ma Représentante spéciale et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, M^{me} Buttenheim, tout particulièrement pour la détermination et le dévouement dont elle a fait preuve durant les cinq mois pendant lesquels elle a assumé la fonction de Conseillère spéciale par intérim. M. Eide ayant été nommé Conseiller spécial, M^{me} Buttenheim assure, depuis, les fonctions de Conseillère spéciale adjointe. J'exprime également ma reconnaissance au général de division chinois Chao Liu, qui a exercé le commandement de la Force, au service des Nations Unies, de février 2011 à août 2014. Je salue, par ailleurs, la nomination, en tant que commandante de la Force, de la générale de division norvégienne Kristin Lund, qui, depuis sa prise de fonctions en août, est la première femme à assurer le commandement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Augmenter les effectifs féminins des missions de maintien de la paix étant un objectif prioritaire de l'ONU, je constate avec satisfaction que la Force aura été, dans toutes ses composantes – civile, militaire et de police –, pionnière en la matière. Enfin, je tiens à adresser mes remerciements à tous les hommes et à toutes les femmes qui la servent pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils se sont acquittés des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées.

Annexe

**Pays fournissant des contingents et du personnel
de police à la Force des Nations Unies
chargée du maintien de la paix à Chypre
(au 30 novembre 2014)**

<i>Pays</i>	<i>Personnel militaire</i>
Argentine ^a	295
Autriche	4
Canada	1
Hongrie ^b	84
Norvège	2
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	275
Slovaquie ^c	199
Total	860

<i>Pays</i>	<i>Police des Nations Unies</i>
Australie	15
Bosnie-Herzégovine	8
Inde	8
Irlande	12
Italie	4
Lituanie	2
Monténégro	4
Roumanie	2
Serbie	2
Slovaquie	2
Ukraine	7
Total	66

^a Le contingent argentin comprend des soldats chiliens (14), paraguayens (12) et brésiliens (1).

^b Le contingent hongrois comprend des soldats serbes (7).

^c Le contingent slovaque comprend des soldats serbes (39) et ukrainiens (2).

